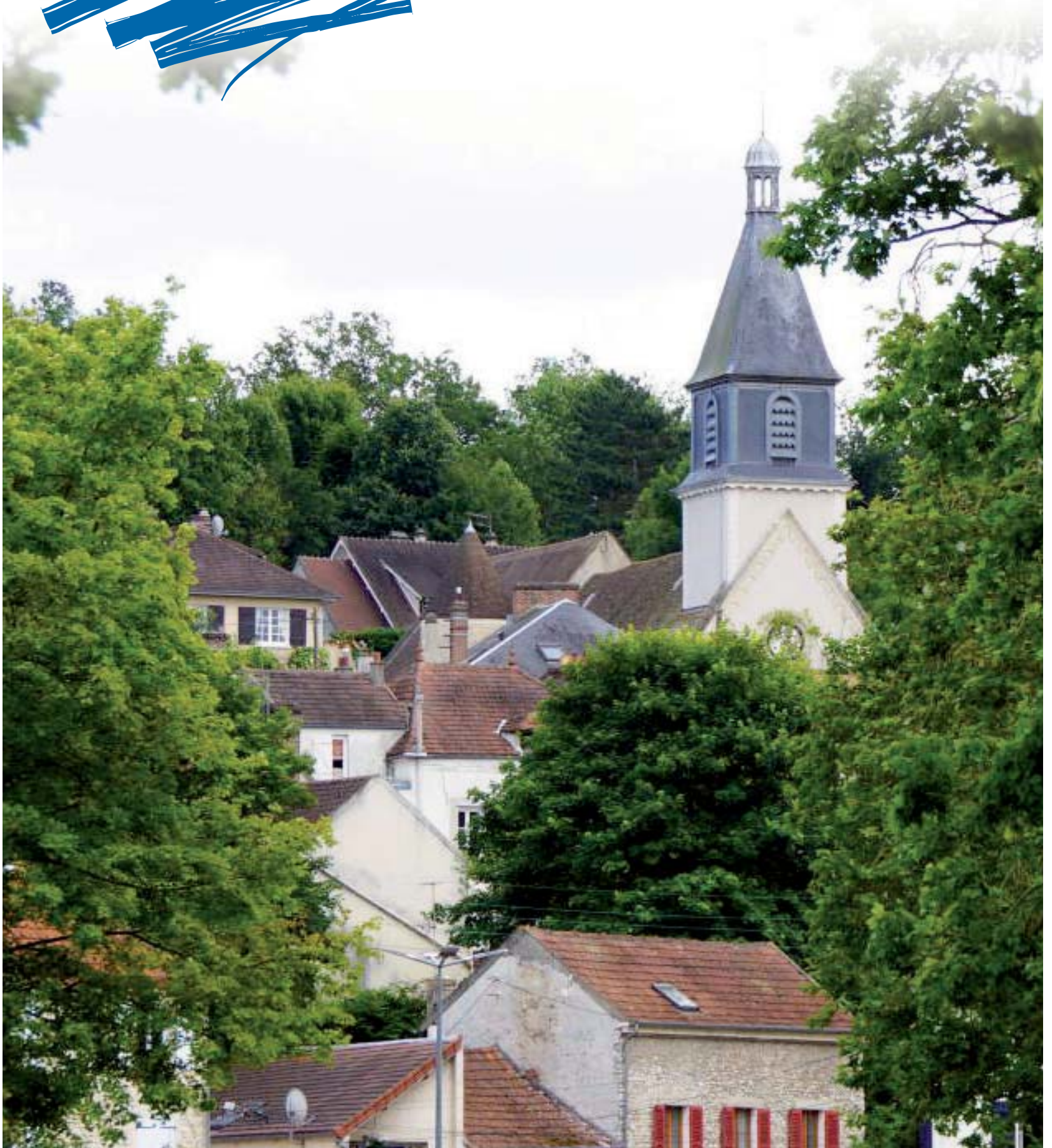




Mai 2013



SEPTEUIL LN FOS



EDITO

Après un printemps timide, espérons que le soleil d'été viendra s'installer et que nous pourrons tous profiter de belles randonnées dans les chemins autour de Septeuil. Ces chemins, nous sommes heureux de les emprunter, ne les souillons pas, ne les abimons pas, respectons cette nature qui nous entoure, préservons la, elle peut être un lieu de vacances agréables, il suffit de la regarder et d'en profiter, ne soyons pas blasés de notre environnement !

En vous promenant dans le parc municipal, vous pouvez voir que le « Mille Club » est en reconstruction, nous espérons pouvoir en profiter bientôt. Après sa destruction par un incendie, il va bientôt être reconstruit « à l'identique », toutefois, quelques petites améliorations seront apportées par la commune, afin de répondre aux nouvelles normes.



Pour améliorer la sécurité dans notre village, plusieurs caméras de vidéo-surveillance vont être installées dans la commune, une concertation avec la gendarmerie et les administrations responsables, a eu lieu afin que ces installations soient faites correctement, sans gêner les particuliers. Ces caméras seront là pour éviter, autant que faire se peut, le vandalisme et les incivilités qui, de plus en plus, perturbent la tranquillité des habitants et coûtent cher à la commune.

Un nouveau président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais a été élu, il s'agit de monsieur Jean Jacques MANSAT, maire de Tacoignières, nous lui souhaitons une belle réussite dans cette nouvelle fonction si importante et tellement difficile.

Vous avez vu qu'un panneau lumineux d'information a été installé place de la mairie, ne manquez pas de le lire régulièrement, vous y trouverez des informations municipales, et des renseignements sur la vie du village.

Je souhaite à tous un bel été, en famille si on le peut, et sachez que les vacances à Septeuil peuvent être agréables, nul besoin de partir loin pour trouver le calme et le repos, il peut être agréable de profiter de sa maison, de son jardin, et des amis restés là aussi.



EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du jeudi 13 décembre 2012

INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA LOI MURCEF

Objet : Réfection du revêtement de sol PVC de la cuisine du Foyer Rural. Après réception de devis, les travaux sont confiés à la société VIGNOLA, pour un montant de 1.578,11€ TTC.

Objet : Vêtement de travail du personnel des services techniques et du policier municipal. Après réception de devis, fourniture par la société CATTIAUX ROCHETTES pour un montant de 1.811,44€ TTC.

Objet : Remise en état des pavages, des dallages du parvis de la mairie ainsi que l'entrée de la cour d'école. Après réception de devis, travaux confiés à l'entreprise LECUYER pour un montant de 3.450,46€ TTC.

Objet : Remise en état d'un branchement au tout à l'égout et du trottoir de la rue de l'Yveline. Après réception de devis, travaux confiés à l'entreprise LECUYER pour un montant de 8.467,68€ TTC.

Objet : Remise en état de l'escalier rue Fernand Bréan et pose de 2 bornes. Après réception de devis, les travaux sont confiés à l'entreprise LECUYER pour un montant de 1.294,07€ TTC.



APRÈS EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :

- L'attribution du marché d'entretien et de nettoyage du Groupe Scolaire maternelle et primaire, avec vitrerie à l'entreprise PER'SERVICE pour un montant de 40.100,68€ TTC pour l'année 2013. Entretien et nettoyage de la mairie et de la bibliothèque avec vitrerie, pour un montant de 13.827,20€ TTC pour l'année 2013. Entretien et nettoyage des parties communes du Château de la Garenne, avec vitrerie, pour un montant de 7.529,06€ TTC pour l'année 2013.
- La création d'un emploi de brigadier-chef principal à temps complet, à compter du 1er janvier 2013, la modification du tableau des emplois, l'inscription au budget des crédits correspondants.
- La vente de l'ancien mobilier scolaire, uniquement par ensemble table et chaise pour un montant unitaire de 35 €.

Séance du samedi 2 février 2013

APRÈS EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :

- La régularisation des nouvelles rues de Septeuil :
« les Cormiers », « Allée de la Bossière », « le Clos Ginot », « Chemin des Grouettes », « Rue de Prunay », « Allée de la Coussaye ».

Charge monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux service de la Poste.

- La restauration du tableau « l'Annonciation » de l'Eglise Saint Nicolas ainsi que la sollicitation des subventions pouvant être accordées dans le cadre de ce programme.





La Direction des Archives Départementales a inscrit au programme 2013 la restauration de cette oeuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander à l'inspecteur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, à la rentrée scolaire 2014 pour l'école maternelle et l'école élémentaire de Septeuil.

- de se positionner pour un étalement des 24 heures d'enseignement supplémentaires hebdomadaires sur 5 demi-journées, incluant le samedi matin au lieu du mercredi matin

- mandate monsieur le Maire pour informer le Conseil Général des Yvelines de la position exprimée par le conseil municipal avant le 8 février 2013.

- Après exposé, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet de modification du P O S portant création de la zone UHa, l'aménagement de la zone UHa, la modification du plan de zonage et le règlement de la zone UHa. Autorise monsieur le maire à solliciter monsieur le Président du Tribunal Administratif afin qu'il désigne un commissaire enquêteur pour l'enquête publique réglementaire.

- Après exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité :
Le complément de travaux lors de la reconstruction de la salle du Mille Club, notamment la pose de carrelage à la place d'un sol en PVC, et un ravalement avec système anti graffitis, travaux chiffrés à la somme de 4.503,08€ HT. L'accord de GROUPAMA pour la reconstruction à l'identique du Mille Club porte sur la somme de 362.219€.

- Adopte l'attribution de la mission de la maîtrise d'oeuvre, après analyse des devis réceptionnés, des travaux de renouvellement de la conduite d'eau des Plains, à Dominique FORTEAU géomètre expert, pour la somme de 20.390,00€ TTC.

- Décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme de l'aide aux communes, pour des travaux de mise en sécurité du carrefour rue Fernand Bréan /rue des Ecoles. La subvention demandée s'élève à 8.080€ soit 80% du montant des travaux subventionnables plafonnés à 10.100,00€ HT. La commune s'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

- Questions diverses :

- Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a été à nouveau contacté par La Poste qui lui propose aujourd'hui l'ensemble bâtiment et terrain pour la somme de 310.000€.

Après étude de la faisabilité financière réalisée par Jacques LAPORTERIE, il s'avère que la rentabilité de l'acquisition des biens ne pourrait avoir lieu avant 27 ans considérant les coûts d'acquisition et de travaux. Cette opération immobilière, d'un avis collégial et unanime, est donc refusée.



Séance du samedi 23 mars 2013

INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA LOI MURCEF

Objet : Remise en état de l'effondrement autour du cabanon de la vanne de barrage, après réception de devis, les travaux sont confiés à l'entreprise LECUYER pour la somme de 1.106,30€ TTC.

Objet : Remplacement de l'hydran n° 15 par la société VEOLIA, pour la somme de 2.519,16€ TTC.

Objet : Travaux d'élagage : après réception de devis, l'élagage de grands arbres dans plusieurs endroits de la commune, est confié à la société RIOU et FILS pour la somme de 3.875,04€.

APRÈS EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :

- L'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéo-protection sur la commune, pour un montant total de 12.797,20 €TTC, à l'entreprise PROTECN@ sise 1 square Bainville à 78150 LE CHESNAY.
- L'attribution du marché de démolition du garage et de la grange du Château de la Garenne pour un montant de 7.445,10€ TTC à l'entreprise LECUYER sise route des Plains à Septeuil.
- L'attribution du marché de remplacement des portails des écoles primaire et maternelle pour un montant de 4.305,60 € TTC à l'entreprise MAGNY-ELECTRICITE-GENERALE sise 28 Hameau de la Butte à Bréval 78980.
- Le contrôle de conformité du raccordement des installations privatives est obligatoire préalablement à la vente d'un bien immobilier.
- Ledit contrôle de conformité de raccordement est à la charge du vendeur au lieu d'être pris en charge dans le cadre du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, auquel cas le coût est mutualisé sur les usagers.
- Le prix de l'enquête appliqué par le délégataire au vendeur sera alors celui du contrat en vigueur, actualisé selon les conditions du contrat.
- La réfection du Chemin Vert dans sa partie haute afin de le rendre carrossable, et autorise monsieur le maire à lancer la recherche d'entreprise pour procéder à la remise en état dudit chemin.
- L'achat d'un broyeur de branches, considérant l'interdiction de brûlage des déchets végétaux issus des travaux d'élagage réalisés par les services techniques de la commune. Après exposé et présentation des devis, le conseil municipal décide d'acquérir un broyeur auprès des établissements BARBIER pour un montant de 10.415,00€ HT.
- L'étude de l'installation de collecteurs de déchets ménagers enterrés sur la commune, le conseil municipal autorise monsieur le maire à contacter le SIEED afin de mener à bien ce projet.
- La validation des conseils communautaires n°14/2013 et n° 21/2013 du 28 février 2013.
- La recherche d'un maître d'oeuvre par monsieur le maire pour la réalisation des travaux d'agrandissement et d'isolation thermique de la cantine.
- L'opposition à l'unanimité de la mise hors service de l'éclairage public sur la RD 983 par le conseil général des Yvelines.
- Questions diverses :

D. BERTHY informe que le rapport 2012 de l'activité annuelle du SIDOMPE est à la disposition

de tous, il indique pour mémoire que le coût d'incinération est resté stable depuis 2007, soit 58,70€ la tonne.

J. LAPORTERIE informe que l'Agence de l'Eau a versé une subvention au titre du respect des normes de propreté de la station d'épuration, d'un montant de 11.673,29 € au titre de l'année 2010.

La séance est levée et monsieur le maire donne la parole au public :

Madame DA SILVA RIBEIRO remercie le conseil municipal pour pour la décision relative à la remise en état du Chemin Vert.

PARLONS TRAVAUX, LE POINT SUR LES TRAVAUX A SEPTEUIL :

TRAVAUX EFFECTUES :

- Création d'une maison médicale : « Le Château de la Garenne » : mise à la disposition de 16 professionnels de santé d'espaces adaptés à leur exercice.
- Mise en service de la Station d'Épuration et du bassin d'orage.
- Réhabilitation du parking en face de La Hussardière.
- Cheminement piétonnier sécurisé rue de l'Yvelines.
- Aménagement du carrefour et du point d'arrêt de bus rue de Versailles/rte de St Corentin.
- Assainissement rue de Mantes et rue des Peupliers.
- Ouverture du Centre Technique Municipal.
- Ouverture de 3 classes dans les nouveaux bâtiments de l'école primaire, en remplacement des « préfabriqués ».
- Construction d'une garderie pour l'école maternelle.
- Création d'une aire de stationnement paysagée.
- Construction de marches rue de la Boissière, pour atténuer la pente, et faciliter le passage des piétons.
- Changement de la chaudière et pose de radiateurs au Foyer Rural.
- Réfection de la cour et du parking du Château de la Garenne.
- Réfection des trottoirs rue de Houdan.
- Mise en sécurité de la circulation des piétons au carrefour Duhamel/Bréan/Contamine.
- Reconstruction du « Mille club ».
- Pose d'un panneau d'affichage lumineux place de la Mairie.
- Avec le concours de la CCPH : rénovation du chemin Ferré, haut de la route de St Corentin avec récupération des eaux, chemin de La Coussaye

A VENIR PROCHAINEMENT :

- Avec le concours de la CCPH : rénovation de la sente des Jaglets (partie communale), début de la rue de la Sablonnière, chemin des Bouillons.
- Installation de plusieurs caméras de Vidéo-Protection.
- Assainissement rue de l'Yvelines, chemin 51, dernier lot route de St Corentin.
- Aménagement, agrandissement du hall du Foyer Rural, et réfection de la façade.
- Renforcement du réseau d'eau du hameau des Plains, et de Dancourt.



- Agrandissement de la garderie de l'école maternelle.
- Isolation thermique de la cantine, agrandissement et mise aux normes des nouveaux locaux.
- Mise en sécurité du carrefour Bréan/rue des Ecoles.
- Réparation du toit, du clocher et du chœur de l'Eglise.
- Envisager la construction d'un préau dans l'école primaire.
- Etude de la réfection des trottoirs, centre bourg et hameaux.



Ces travaux ont toujours été faits en fonction des possibilités financières de la commune, en tenant compte d'un endettement supportable sans augmenter de façon exagérée les impôts, en recherchant toutes les possibilités de subventions, et en prévoyant de possibles difficultés et surprises dans les travaux. Il n'a jamais été question d'engager des dépenses sans en avoir le financement. Il a fallu faire des choix dans les équipements, faire ce qui était le plus urgent, il reste encore beaucoup d'améliorations à entreprendre, elles ne nous échappent pas, et se feront sans faire déraiser le budget, ce qui est notre priorité.



Monsieur Jacques MARCHAND,

Il était d'une ancienne famille Septeuillaise, son travail le tenait à Paris, mais il venait à Septeuil dès qu'il le pouvait et il y avait passé sa retraite. Avec sa disparition, c'est une figure importante du village qui est partie, en septembre dernier. Jacques MARCHAND a donné beaucoup de son temps et de son talent à la commune. Disponible et serviable, il a été au service des Septeuillais comme adjoint au maire pendant des années.

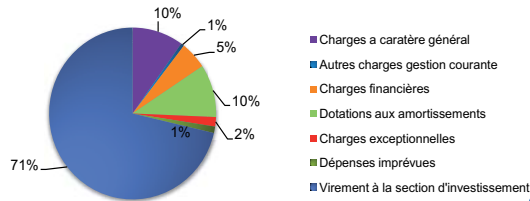
Il a beaucoup travaillé aux travaux de réhabilitation de La Hussardière, et à la modernisation de la Place de l'Eglise.

La maladie l'a éloigné de son implication dans la commune, son décès a laissé un grand vide au sein de tous les Septeuillais qui aiment Septeuil car, il aimait Septeuil.



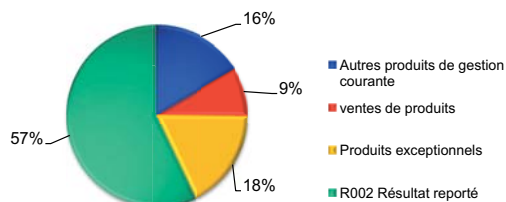
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	39 000,00
Autres charges de gestion courante	2 500,00
Charges financières	20 497,44
Charges exceptionnelles	7 000,00
Dotations aux amortissements	39 196,59
Dépenses imprévues	4 800,00
Virement à la section d'investissement	281 303,71
Total des dépenses de fonctionnement	394 297,74



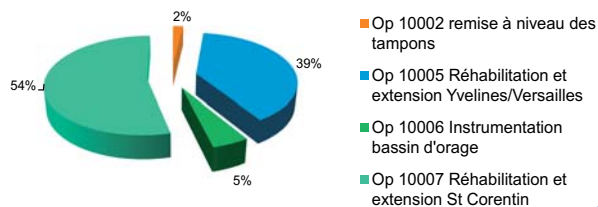
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Autres produits de gestion courante	64 500,00
Vente de produits	34 500,00
Produits exceptionnels	70 606,55
R002 Résultat reporté	224 691,19
Total des recettes de fonctionnement	394 297,74



DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

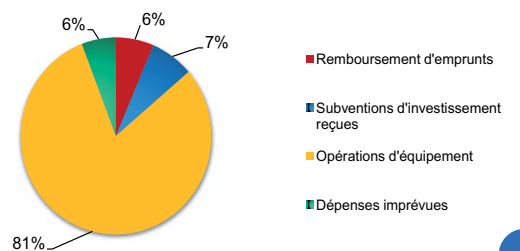
Op 10002 remise à niveau des tampons	12 500,00
Op 10005 Réhabilitation et extension Yvelines/Versaille	254 000,00
Op 10006 Instrumentation bassin d'orage	31 991,79
Op 10007 Réhabilitation et extension St Corentin	348 314,00
Total des dépenses d'opérations d'équipement	646 805,79



BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

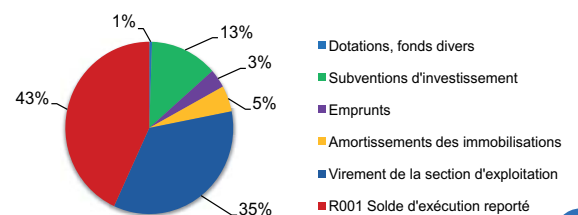
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts	51 637,11
Subventions d'investissement reçues	58 933,26
Opérations d'équipement	646 805,79
Dépenses imprévues	46 800,00
Total des dépenses d'investissement	804 176,16



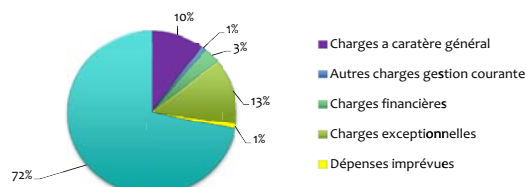
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dotations, fonds divers	4 285,00
Subventions d'investissement	104 469,00
Emprunts	28 245,00
Amortissements des immobilisations	39 196,59
Virement de la section d'exploitation	281 303,71
R001 Solde d'exécution reporté	346 676,86
Total des recettes d'investissement	804 176,16



Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	18 570,00
Autres charges de gestion courante	2 000,00
Charges financières	6 273,00
Charges exceptionnelles	24 000,16
Dépenses imprévues	1 930,00
Virement à la section d'investissement	134 976,43
Total des dépenses de fonctionnement	187 749,59

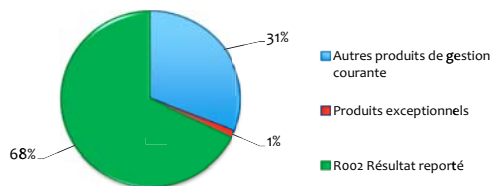


BUDGET EAUX 2013



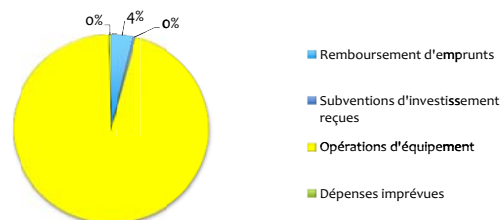
Recettes de fonctionnement

Autres produits de gestion courante	58 000,00
Produits exceptionnels	2 502,00
R002 Résultat reporté	127 247,59
Total des recettes de fonctionnement	187 749,59



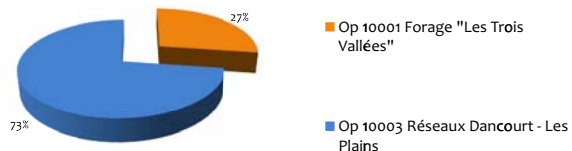
Dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunts	18 564,00
Subventions d'investissement reçues	2 502,00
Opérations d'équipement	508 530,87
Dépenses imprévues	2 500,00
Total des dépenses d'investissement	532 096,87



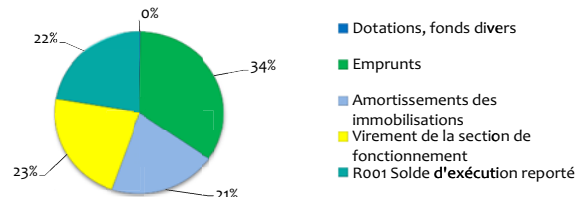
Détail des opérations d'équipement

Op 10001 Forage "Les Trois Vallées"	138 530,87
Op 10003 Réseaux Dancourt - les Plains	370 000,00
Total des dépenses d'opérations d'équipement	508 530,87



Recettes d'investissement

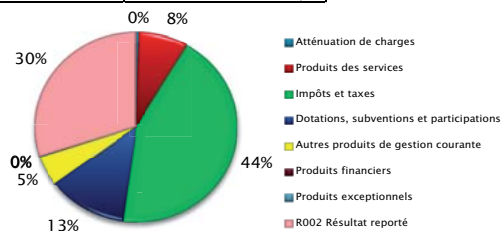
Dotations, fonds divers	1 549,00
Emprunts	225 000,00
Amortissements des immobilisations	24 000,16
Virement de la section de fonctionnement	134 976,43
R001 Solde d'exécution reporté	146 571,28
Total des recettes d'investissement	532 096,87



BUDGET COMMUNE 2013

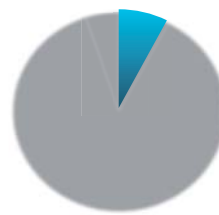
Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	10 000,00
Produits des services	173 000,00
Impôts et taxes	968 728,27
Dotations, subventions et participations	287 514,00
Autres produits de gestion courante	110 936,24
Produits financiers	235,00
Produits exceptionnels	2 000,00
R002 Résultat reporté	664 610,31
Total des recettes de fonctionnement	2 217 023,82



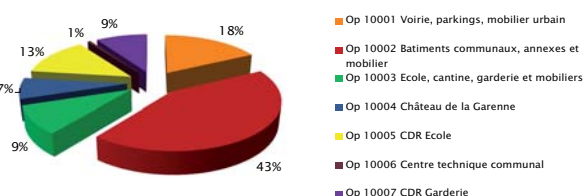
Dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunts	79 547,00
Opérations d'équipement	914 300,00
Dépenses imprévues	52 493,91
Total des dépenses d'investissement	1 046 340,91



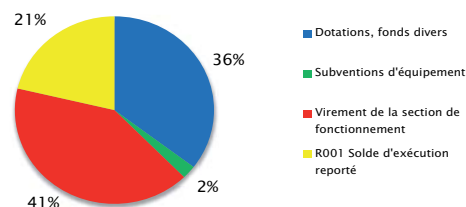
Détail des opérations d'équipement

Op 10001 Voirie, parkings, mobilier urbain	161 000,00
Op 10002 Batiments communaux, annexes et mobiliers	393 000,00
Op 10003 Ecole, cantine, garderie et mobiliers	85 300,00
Op 10004 Château de la Garenne	65 000,00
Op 10005 CDR Ecole	120 000,00
Op 10006 Centre technique communal	5 000,00
Op 10007 CDR Garderie	85 000,00
Total des dépenses d'opérations d'équipement	914 300,00



Recettes d'investissement

Dotations, fonds divers	370 200,00
Subventions d'équipement	24 091,65
Virement de la section de fonctionnement	429 263,47
R001 Solde d'exécution reporté	222 785,79
Total des recettes d'investissement	1 046 340,91





PETIT RAPPELLE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRETE concernant la REGLEMENTATION DU BRUIT Des ENGINs MOTORISES DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-4 et L. 2214-41,
Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1, L. 2, L. 49, L. 772 et R. 48-1 à R. 48-5,
Vu le Code pénal et notamment l'article R. 623-2,
Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit,
Vu le décret n° 95-408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la santé publique,

Considérant qu'il y a lieu de limiter l'utilisation des engins motorisés de jardinage et de bricolage dans les zones urbanisées de l'agglomération, afin de maintenir la tranquillité publique et de prévenir les troubles du voisinage,

ARRETE

Article 1 -

Sur l'ensemble du territoire communal et, en particulier dans l'ensemble des lotissements et quartiers d'habitations, l'utilisation des engins de jardinage, de bricolage ou assimilés est limitée.

Article 2 -

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par des particuliers, à l'aide d'engins motorisés, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 le matin et de 14 h à 18 h l'après-midi, les samedis de 8 h à 11 h 30 le matin et de 14 h à 17 h l'après-midi.
Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.

Article 3 -

Les manquements au présent arrêté seront constatés par des procès-verbaux dressés à l'encontre des contrevenants.

Article 4 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 -

Le Commandant de Gendarmerie et le Gard-champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SEPTEUIL, le 10 AVR. 2003



ARRETE CONCERNANT LE BRULAGE DE VEGETAUX

Le maire de SEPTEUIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-13 à L. 2213-18 et L. 2213-21 ;
Vu le Code forestier et notamment les articles L. 322-9 et suivants ;
Vu le Code pénal et notamment l'article R. 610-5 ;
Vu le règlement sanitaire départemental.
Vu l'arrêté municipal N°646 du 24 juillet 1989,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure adaptée pour sauvegarder la sécurité publique et assurer la préservation des personnes et des biens,
Considérant les risques graves créés par l'incinération généralisée ou systématique des chaumes en période estivale, tant en ce qui concerne la sécurité des personnes que l'intégrité des biens mobiliers et immobiliers ;
Considérant que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique,
Considérant qu'il est nécessaire que leur surveillance soit totale tant que leur extinction n'est pas complète pour assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article. 1. - SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE, L'ALLUMAGE DES FEUX DE JARDIN, FEUX DE BROUSSAILLES, DESTRUCTION DE VEGETAUX, BRULAGE D'HERBE, DE LIGNEUX ET ECOBUAGE EST REGLEMENTE COMME SUIV :

Horaires : - sur autorisation du Maire de 7 à 14 heures, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Article. 2. - INTERDICTIONS

- Interdiction d'écochage le samedi, dimanche et fêtes, toute l'année
- Interdiction de brûlage d'herbe et de ligneux le samedi à partir de 11 heures, le dimanche et les jours fériés, toute l'année, à l'intérieur de l'agglomération.
- Interdiction d'écochage et de brûler pendant toutes périodes de sécheresse
- Extinction des feux, hors période de restriction : 18 heures30.

Article. 3. - ECOBUAGE

- Une protection par un labour de 5 m de large, d'un chemin et entre deux parcelles devra être effectuée.
- Un matériel, un personnel, et des moyens extinctions suffisants devront être mis en place à proximité (extincteurs, bates à feu, tonne à eau...)

Article. 4. - CHAUMES

- Interdiction de brûler des chaumes et résidus de récoltes à moins de 100 m, des bois, de routes départementales, et de maisons d'habitations.
- Une protection de 10 m de labour sera exécuté pour respecter cette distance entre la parcelle et les lieux à protéger.

Article. 5. - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article. 6. - Le commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Gard-champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SEPTEUIL, le 10 AVR. 2003

T. N. G. 10000





LA VIGILANCE NE DOIT PAS SE RELACHER.

**NE RELÂCHONS PAS NOTRE ATTENTION, SOYONS TOUJOURS VIGILANTS
ET NE LAISSONS PAS LES CAMBRIOLEURS RENTRER CHEZ NOUS !**

Même pour une courte absence, prenez des précautions : fenêtres, portes de garage et portes d'entrée fermées correctement. Il ne faut pas non plus laisser traîner dehors des outils ou des objets pouvant attirer la convoitise de personnes malveillantes, échelles et échafaudages.

Pensez, avant une absence prolongée, à prévenir la gendarmerie, parlez avec vos voisins de cette absence. Il est toujours important, dans un quartier, de veiller les uns sur les autres, d'observer les mouvements autour des maisons dont les habitants sont absents.

Si vous le pouvez, faites le renvoi de votre téléphone fixe sur votre téléphone portable, vous découragerez ceux qui appellent pour savoir si vous êtes chez vous, vous répondrez, donc ils seront bluffés, espérons le ! une installation d'allumage et d'extinction automatique de lumières dans la maison est aussi intéressante et peu coûteuse.

On doit aussi se méfier des camionnettes qui maraudent dans les quartiers, qui repèrent les maisons fermées, les maisons avec peu d'aller et venues, leurs chauffeurs qui posent des questions, regardent, prennent des photos, font des marques au sol ou sur les murs. N'hésitez pas à relever le numéro d'immatriculation des véhicules inhabituels dans le quartier.

La mairie n'envoie jamais de démarcheurs pour des enquêtes d'invasion d'insectes dans les toitures, d'humidité dans les murs ou autres prétextes fallacieux.

Ne soyez pas imprudents en laissant entrer chez vous ces personnes malhonnêtes.

Pour appeler la gendarmerie : faites le 01 34 97 28 70.

Pour appeler les pompiers : faites le 18.

INFORMATIONS GENERALES.

ENCOMBRANTS

- **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : LE 31 MAI ET LE 22 NOVEMBRE UNIQUEMENT.**

Vous pouvez toujours les porter aux déchetteries de Garancières et de Houdan toute l'année, les vendredi, samedi, dimanche matin et lundi.

- **DERNIER RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS LE 09 DÉCEMBRE.**

Les sacs de déchets verts doivent être sortis le dimanche soir, on ne doit pas les sortir un autre jour et les laisser devant les maisons toute la semaine. Même chose pour les poubelles, elles doivent être rentrées après le passage des camions-bennes.



ATTENTION AUX « BOMBES » SUR LES TROTTOIRS !

De nombreux Septeuillais se plaignent toujours des déjections canines qui « ornent et piègent » les trottoirs, et en particulier celles qu'ils trouvent devant leur porte, ou sur l'herbe à la sortie de l'école, au parc municipal à côté des jeux d'enfants.

Même si marcher dessus du pied gauche, porte bonheur, il est difficile d'en persuader celui qui a ses chaussures souillées !

Les heureux propriétaires de ces gentils compagnons devraient partir en promenade avec en poche quelques feuilles d'essuie tout et un petit sac en plastique afin de ramasser les crottes laissées après leur passage, sinon ils les retrouveront le lendemain, et peut être marcheront-ils dedans...dommage !

FÊTE FORAINE DANS LE PARC MUNICIPAL LES 7,8, ET 9 JUIN.

BOURSE AUX JOUETS ET OBJETS DE PUÉRICULTURE LES 8 ET 9 JUIN, de 14H00 à 18H00, parvis de la mairie.

Cette manifestation est réservée aux enfants domiciliés à Septeuil, ils disposeront de 2 mètres linéaires gratuits, ils pourront ainsi, sous la surveillance de leurs parents, vendre les jouets dont ils ne se servent plus, et récolter un peu d'argent de poche pour aller à la fête !

Les modalités d'inscription seront disponibles en mairie à partir du 25 mai.

FOIRE A TOUT

Elle se déroulera le dimanche 29 septembre.

Les inscriptions se feront salle de La Hussardière, de 9H00 à 11H30,

Les samedis : 31 août, 7, 14, 21 septembre, et selon nos disponibilités le matin en mairie, en septembre.

Nous comprenons les habitants gênés par cette manifestation, nous leur demandons compréhension et indulgence, et nous les en remercions.

Mais surtout, nous demandons aux exposants de respecter les riverains, de ne pas accrocher d'objets à leurs fenêtres, et de laisser l'emplacement propre

DIVERS

Nous espérons que cette année le fleurissement du village pourra se faire correctement, que les fleurs et les jardinières ne seront pas volées, il est absolument inadmissible et décourageant de voir les jardinières détruites, et vidées de leurs fleurs ; tout ceci a un coût !

Nous ne pouvons qu'encourager les habitants à fleurir leurs jardins, et dans le centre du village les fenêtres sont si belles avec quelques fleurs, les rues plus gaies, et les commerces plus attractifs, ne parlons pas du « Bouquet de Carole » qui, bien sûr nous réjouit toute l'année !

Si vous voulez que notre village vive, pensez à faire vos courses à Septeuil !

Pas besoin de faire des kilomètres, vous trouverez tout ici, dans notre village !

Toute l'alimentation, les services, les commerçants Septeuillais sont à votre service et à votre porte, ne décourageons pas leurs efforts.

VOS BAMBINS ONT DÉJÀ 3 ANS !

Ou ils vont les avoir bientôt, il faut penser à les inscrire à l'école maternelle !

Il faut donc vous rendre en mairie avec votre livret de famille afin de faire cette inscription.

Vous verrez ensuite la directrice Mme Michèle CARTON et l'équipe d'enseignantes qui prendront soin de vos enfants dans un cadre chaleureux.



LES RESPONSABLES DE LA SECTION TENNIS DE TABLE : JEAN-MARIE RIEMANN, LAURENT CRASNIER, ET LE PRÉSIDENT HERVÉ NEE, REMERCIENT LES COMMERÇANTS DE LA COMMUNE POUR LEURS CONTRIBUTIONS AU TOURNOI DU 24 MARS 2013 AYANT EU LIEU AU FOYER RURAL.

Carrefour Contact, Bien-être Coiffeur mixte, Boulangerie Tradition de Septeuil, Nikklo Retoucherie Mode, Au P'tit Café, Atmosf'hair Coiffeur Vaucouleurs Pressing, Press'papier CAGEP, Salon de Coiffure (la poste) Pharmacie Léonard, La Cave Gourmande, Aurélie Coiffure Céline Beauté, Le Bouquet de Carole, Au Plaisir Gourmand, Lola Pizzeria SARL contrôle technique, Epicerie Cours des Halles Pizza Vénus, commerçant ambulant du vendredi soir place de la mairie Marc Huguen, galettes et crêpes commerçant ambulant le mardi RôtisserieFloch'hlay commerçant ambulant du samedi matin.

Adultes et enfants sont tous repartis le soir avec un lot et une médaille.

LES BEAUX JOURS ARRIVENT

ET NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRÉSENCE POUR LES MANIFESTATIONS À VENIR :

8 juin : Gala de danse à EZY sur EURE

15 juin : Représentation de la section Théâtre au foyer rural

22/23 juin : week end consacré à la musique en association avec COMI 7, parc municipal ou foyer rural selon la météo.

22 juin : Big Band, Chorale et Danse Country,

23 juin : Audition des élèves des cours de musique

La journée « Portes Ouvertes » de l'Association FRvescences se déroulera le dimanche 8 septembre de 10H00 à 17H00 au foyer rural.

Président de FRvescences : Hervé NEE.



L'association SAUVER vient de tenir son assemblée générale annuelle à Septeuil ce 6 avril en la présence de nos élus : Madame Primas, notre sénatrice, Monsieur Tétart, notre député et plusieurs maires de notre secteur dont Yves Guebault, notre maire.

Cette assemblée avait trois objectifs : échanger avec nos élus sur ce qu'est la transition énergétique et ses impacts sur l'environnement de notre secteur, faire le point sur les actions en cours, présenter les nouveaux dossiers pour la période à venir.

Sur le premier point, la transition énergétique (passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables), Monsieur Tétart a rappelé que la CCPH souhaite conserver la maîtrise de son espace et refuse l'installation d'éoliennes industrielles dans nos campagnes. Madame PRIMAS a aussi rappelé son engagement en faveur de l'environnement, au Sénat et auprès de la région Ile-de-France.

Concernant les dossiers en cours, pas d'évolution notable concernant le suivi de fin d'exploitation du CET (décharge) d'Arnouville ; le principal élément est la réception la semaine



dernière d'un rapport où il est indiqué que 529 m³ de lixiviats (jus de décharge) ont été pompés et évacués en 2012, 6 ans après la fermeture du site.

L'étude du schéma régional éolien de l'Île de France a été au coeur des actions de l'association en 2012. Nous avons expliqué, lors de l'assemblée, pourquoi nous donnions un avis défavorable à ce schéma : pas assez de vent, rentabilité non démontrée, dégradation probable des paysages.

Pour 2013, les orientations de nos activités sont les suivantes : apporter des informations à tous sur des thèmes comme le gaz de schiste, les alternatives l'usage des pesticides c'est aussi la reprise du dossier sur les nuisances des aéronefs et soutien à l'association partenaire « Stop Voltage ». C'est aussi préparer le renouvellement de l'agrément préfectoral « Protection de l'environnement » de notre association.

Bienvenu aux nouveaux membres pour continuer nos actions.



Vous avez été plus de 130 personnes à tenter le destin dimanche 21 avril pour le SUPER LOTO du COMi7. Les plus chanceux sont repartis avec de superbes lots comme un tapis de course, des tablettes graphiques Androïd, des bouteilles de champagne, des filets très garnis...

Pour les autres, ce fût une bonne occasion de rencontrer du monde ou de passer un bon moment en famille ou entre amis.

Quelques jours avant, les enfants avaient été mis à contribution pour trouver les OEufs de Pâques que nous avons cachés dans le parc de la Maison de Retraite Leopold Bellan.

Le printemps c'est aussi l'occasion de se promener et de partir à la découverte de son village. C'est ce challenge que nous vous proposons lors du Rallye Découverte qui se déroulera le dimanche 2 juin à partir de 8h30. L'objectif est de découvrir la face cachée de Septeuil, sous un angle sportif (il faut marcher un peu), historique (vous apprendrez quelques évènements historique) et ludique (de nombreux jeux vous attendent tout au long du parcours). Un challenge à disputer en équipe de 2 à 5 personnes et qui sera récompensé par des lots en fin d'épreuve.

Viendront ensuite, et pour la première fois à Septeuil, deux jours continus de fête dans la Parc municipal pour célébrer la Fête de la Musique, les 22 et 23 juin.

Enfin, l'année scolaire se terminera avec la Kermesse des Ecoles toute la journée de samedi 29 juin. Vous trouverez d'autres photos et des détails sur l'organisation de nos prochaines manifestations sur notre site www.comi7.fr

Aller ! On bouge avec COMi7 !

Festivement vôtre Jean-Michel LEVEL





BIBLIOTHEQUE DE L'HEURE BLEUE

La bibliothèque de SEPTEUIL située 1 CÔTE GUEPIN est installée au 1er étage du bâtiment de la HUSSARDIERE et est desservie par un ascenseur.

Les bénévoles vous accueillent avec plaisir le :

Mercredi matin de 10 h à 12 h

Mercredi Après-midi de 14h30 à 17h 30

Samedi matin de 10h30 à 11h30

et sont joignables par téléphone au 01 30 39 82 43 aux heures d'ouverture

Par E-mail :BIBLIOTHEQUE.SEPTEUIL@wanadoo.fr

Les ouvrages écrits et audio proposés, laissent un large choix aux adultes, ados et enfants.

Une grande partie de ces documents est renouvelée périodiquement par l'achat de livres et de magazines.

LA BIBLIOTHEQUE DE L'HEURE BLEUE EST DEPOSITAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES YVELINES.

Tous les lecteurs inscrits ont droit à 4 emprunts pour une durée de 3 semaines.

Cette année encore, les tarifs de la bibliothèque n'ont pas été augmentés.

INSCRIPTION A LA SOIREE DU 13 JUILLET 2013

QUI SE FERA AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (comme en 2012)

GRATUIT POUR LES SEPTEUILLAIS : BUFFET ET SOIREE DANSANTE ANIMEE PAR LILO'S EVENTS

Retraite aux flambeaux pour les enfants

SEPTEUILLAIS : *gratuit*

NOMBRE TOTAL DE PLACES : _____

NOM ET PRENOM DE CHAQUE PARTICIPANT :

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

NON SEPTEUILLAIS : 7,50 par personne

NOMBRE TOTAL DE PLACES : _____

NOM ET PRENOM DE CHAQUE PARTICIPANT :

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

NOMBRE TOTAL DE PLACES PAYANTES : _____ X 7,50 = _____

PAIEMENT UNIQUEMENT EN CHEQUE A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

NOMBRE TOTAL DE PLACES RESERVEES :

INSCRIPTION A DEPOSER EN MAIRIE AVANT LE 10 JUILLET.



SEPTEUIL INFOS

ÉTAT CIVIL

ILS SONT NES, BIENVENUE AUX PETITS :

- Le 07 août 2012 : Léonie DIEUZAIDE .
- Le 03 février 2013 : Louis, Jean-Claude, Adrien, Georges BERTRAND .
- Le 15 février 2013 : Abbygaïl, Sarah, Chloé LANGLOIS.

ILS SE SONT MARIÉS, NOS VOEUX DE BONHEUR ET NOS FELICITATIONS A :

- Le 29 décembre 2012 : Hervé, Jean, René PITRE, et Christiane LAURENT.
- Le 06 avril 2013 : William, Guillaume, James MORICE.

ILS NOUS ONT QUITTES :

- Le 27 décembre 2012 : Georgette, Yvonne, Hélène FAVREAU, née LECLERE, 89 ans.
- Le 02 janvier 2013 : Monique, Nicole, Aimée BAUDET, née PAIN, 87 ans.
- Le 03 janvier 2013 : André, René DIOT, 94 ans.
- Le 30 janvier 2013 : Jean, André, Louis, BRUNO, 85 ans.
- Le 09 février 2013 : Maria ALVES, née DE ABREU, 84 ans.
- Le 13 février 2013 : Agostino CENTONI, 84 ans.
- Le 15 février 2013 : Renée, Juliette AUBEL , née PEMPTRIOAT, 91 ans.
- Le 06 mars 2013 : Robert, Ulysse REMY, 87 ans.
- Le 10 mars 2013 : Marie-Thérèse, Jacqueline, Henriette PORCHER, née RICHARD, 85 ans.
- Le 10 mars 2013 : Danièle, Camille, Marie, Laurence BARATIER, née BONNEVAY, 73 ans.
- Le 17 mars 2013 : Camille, Rolande PERRICAUDET, née CAMUS, 88 ans.
- Le 03 avril 2013 : Sylvain, Claude, Elie CAMUS, 55 ans.
- Le 05 avril 2013 : Claude, Henri, Donat BERTIN, 56 ans.

NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES EN DEUIL.

HEURES ET PERMANENCES DE LA MAIRIE - Tél. 01 30 93 40 44

MATIN : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 09H15 à 12H00.
 APRES MIDI: lundi, mardi, jeudi, de 14H00 à 17H00
 VENDREDI, de 14H00 à 16H00. - SAMEDI : de 10H00 à 12H00.

VOS ELUS VOUS RECOIVENT SUR RENDEZ- VOUS :

- LE MAIRE : Yves GOUËBAULT.
- LE 1er ADJOINT : Dominique BERTHY
 Délégué au suivi de la délégation des services publics, à l'eau, au suivi de l'entretien des espaces publics, à la bibliothèque municipale.
- LE 2eme ADJOINT : Francine ENKLAAR : Déléguée aux affaires sociales et aux affaires scolaires.
- LE 3eme ADJOINT : Jean-Claude BRIE : Délégué à l'urbanisme, voirie et travaux.
- LE 4eme ADJOINT : Michèle ROUFFIGNAC : Déléguée au commerce et à l'artisanat, chargée des relations entre le conseil municipal et les associations.
- LE 5eme ADJOINT : Jacques LAPORTERIE Délégué aux finances.

Pour des renseignements concernant l'urbanisme :
 Exclusivement le lundi, le mercredi, le vendredi, de 09H30 à 12H00.

NUMEROS UTILES :

- SAMU : 15 – Police secours : 17 - Sapeurs Pompiers : 18
- Gendarmerie nationale : 01 34 97 28 70
- 101 rte de St Corentin 78790 SEPTEUIL.
- Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- Enfance maltraitée : 119 - SAMU Social :115
- Jeunes Violences Ecoute : 0 800 20 22 23.
- VEOLIA Urgence-Eau : 0 811 900 400.
- ASSAINISSEMENT-urgence : 0 810 879 879